



# COMMUNIQUE DE PRESSE

Depuis plusieurs années le SNUipp-FSU Mayotte demande la « nationalisation » temporaire des constructions scolaires ; l'Etat a estimé qu'il suffisait de flécher la dotation dédiée aux constructions des écoles pour atteindre les objectifs et éviter des retards et de graves dysfonctionnements ... mais n'a pas jugé utile d'augmenter sensiblement la dotation dédiée aux constructions scolaires.

Une information partiellement fondée a été relayée par la presse nationale pendant la visite du Premier Ministre à Mayotte. Ceux qui ont glissé ce renseignement vont devoir démontrer où seront livrées les 200 nouvelles salles de classe à la rentrée 2015. Nous pensons en effet que certains ont sciemment gonflé les chiffres, en confondant le nombre de salles de classe rénovées (déjà occupées par des élèves et qui ne régleront en rien la surpopulation scolaires) et les salles de classe nouvellement construites.

Par ailleurs, s'ils reconnaissent que la promesse de campagne de Hollande de combler le retard sur les constructions scolaires n'est pas « totalement » honorée et que le déficit a certainement augmenté entre temps ... Il ne faudrait pas que cet aveu fasse oublier les engagements du Président ! Le SNUipp-FSU Mayotte exige le respect des engagements pris, et ce, dans les délais fixés par François HOLLANDE.

Le SNUipp-FSU Mayotte est à l'origine de l'engagement du président de la République sur la « LIVRAISON » de 100 salles de classe par an. Notre syndicat assume également les critiques qu'il a formulées sur les dysfonctionnements au sein du SMIAM qui ont abouti à la dissolution de celui-ci.

Si notre organisation syndicale reconnaît que l'Etat essaie d'agir pour régler le problème du déficit de salles de classe, nous doutons de l'aboutissement de cet objectif puisque les maires n'ont jamais réussi à démontrer par un engagement sincère ou par des initiatives concrètes que les constructions scolaires faisaient parti de leur priorité.

C'est pour cette raison que le SNUipp-FSU Mayotte demande à l'Etat de mettre très rapidement en place la « cellule de construction et de suivi des restructurations » des écoles du premier et du second degré, telle que préconisée dans le document stratégique « Mayotte 2025 ». D'ailleurs, notre syndicat souhaite prendre part activement, voire coordonner les travaux de cette cellule.